

Indicateurs de coût de production, non-négociabilité des prix des matières premières agricoles... Egalim 2 a pour objectif de ramener de la valeur dans les fermes.

Egalim 2 va encore modifier les relations commerciales

Ca y est ! La loi Egalim portée par le député Grégory Besson-Moreau a été promulguée. Son objectif affiché : protéger le revenu des agriculteurs. Sa méthode : préférer la régulation à la confiance. « Ce texte a trouvé un équilibre entre les besoins de transparence de la grande distribution, de protection des industriels et des agriculteurs, se félicite l'auteur du texte. Nous avons privilégié le contrat de confiance avec la loi Egalim sauf que sans contraintes, sans régulation, il n'y a pas de résultat. »

CONSTRUCTION EN CASCADE

Cette fois, les contrats écrits devront nécessairement comporter une formule de révision automatique des



La formule de révision automatique des prix doit se baser sur un ou des indicateurs relatifs aux coûts de production et à l'évolution de ces coûts.

© J. Chabanne

prix en se basant sur « un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts ». Dans une logique de marche en avant des prix, le coût des matières premières agricoles est ensuite « sanctuarisé » : il devient non négociable lors des négociations commerciales annuelles entre la grande distribution et ses fournisseurs. Pour y

parvenir, l'industriel devra rendre transparent le coût de ses achats agricoles dans les conditions générales de vente qu'il envoie à son client distributeur.

Le contrat devra également comporter une clause de révision automatique « à la hausse ou à la baisse » des prix en fonction de la variation du coût de la matière première agricole. Cette formule de révision devra

DEUX MESURES TRÈS LAITIÈRES

La loi Egalim 2 interdit, dans les contrats et accords-cadres, les clauses d'alignement concurrentiel « ayant pour effet une renégociation ou une modification automatique du prix liée à l'environnement concurrentiel ». « J'étais extrêmement surpris qu'il y ait encore des clauses comme celle-ci dans les contrats laitiers », a confié le député Grégory Besson-Moreau, à l'origine du texte. De plus, la loi prévoit que, désormais, l'acheteur doit communiquer le prix qui sera payé au producteur « avant le premier jour de la livraison ».

inclure obligatoirement les indicateurs relatifs aux coûts de production en agriculture du contrat amont que l'industriel a signé avec le producteur. © Alizée Juanchich

Un lait pour soutenir l'installation

Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes (Aura), prépare depuis longtemps le projet d'une brique de lait qui soutient le renouvellement des générations en élevage bovin lait, sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour bénéficier à tous les jeunes installés, le projet est à présent porté par la nouvelle plateforme associative Terres d'Auvergne-Rhône-Alpes. Une cagnotte a été lancée sur Miimosa pour 13 000 euros, pour financer l'étude de faisabilité.

« L'idée est de valoriser des laits d'excédents de la région, à travers cette brique. La laiterie Gérentes, en Haute-Loire, s'est dite intéressée pour le conditionner. Nous demandons aussi à Sodiaal », expose Pierre Picard, président JA Aura. Sur chaque vente, quelques centimes iraient abonder un fonds pour soutenir les jeunes installés. « Plusieurs laiteries seraient prêtes à s'impliquer dans ce projet. Le conseil régional, la FRSEA et la chambre d'agriculture Aura soutiennent le projet. » © C. P.

Sodiaal investit dans les fromages

Sodiaal va investir 170 M€ sur cinq ans dans sa branche fromages. Au sein de cette enveloppe, 60 M€ sont destinés au développement des fromages d'appellations d'origine contrôlée (AOP) et de terroirs. Plus spécifiquement, 10 M€ ont d'ores et déjà été consacrés à l'extension du site de Saint-Flour (massif central) dédié à la fabrication de fromages à pâtes persillées AOP (bleu d'Auvergne et fourme d'Ambert) et de fromages spécialisés (bleu de Saint-Flour et carré d'Aurillac). « C'est un investissement très

important. Nos capacités de fabrication passent de 8 000 à 11 500 tonnes », révèle Jérôme Aubert, administrateur chez Sodiaal et président de la région de collecte Massif central. La coopérative va également investir 70 M€ dans « les fromages du quotidien » (râpés, tranches et raclette) afin de répondre au marché du fait maison qui se développe rapidement. Enfin, 20 M€ sont fléchés vers l'adaptation des emballages à la logique d'économie circulaire et 20 M€ à l'adaptation aux normes. © A. J.